

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion de communiqué est interdite par la loi.

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR

IRATA LLC

PRÉSENTÉE PAR



**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT
AUTRES INFORMATIONS, RELATIFS AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ IRATA LLC**

PRIX DE L'OFFRE

0,19 euro par action Atari

DURÉE DE L'OFFRE

25 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Irata LLC le 21 décembre 2022 en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion de communiqué est interdite par la loi.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 20 décembre 2022, apposé le visa n°22-496 en date du même jour sur la note d'information établie par Irata LLC relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Irata LLC visant les actions Atari (l' « **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Irata LLC ont été déposées auprès de l'AMF le 20 décembre 2022 et mises à la disposition du public le 21 décembre 2022.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

La note d'information établie par Irata LLC ainsi que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Irata LLC sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Atari (www.atari-investisseurs.fr), et peuvent être obtenues sans frais sur demande auprès d'Atari (25, rue Godot de Mauroy – 75009 Paris, France) et de Rothschild Martin Maurel (23 bis, avenue de Messine – 75008 Paris, France).

Avertissement

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué a été préparé uniquement à titre informatif. Il ne constitue pas une offre ou une partie d'une offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières et il ne doit pas être considéré comme constituant une quelconque sollicitation d'une telle offre.

Ce communiqué ne peut pas être distribué dans des pays autres que la France, sous réserve de sa publication sur le site Internet d'Atari, conformément à la réglementation applicable.

La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Irata LLC décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation, par toute personne, de ces restrictions.